

Syndicat mixte du Cotentin

N° de délibération	Objet	Page
2014 05 26 01	Comité Syndical du 26 mai 2014 Installation du Comité Syndical – Election du Président – fixation du nombre et élection des Vice-présidents – Election du Bureau	1



Date de la convocation: 14 mai 2014
Date d'affichage Mairie de Valognes: 23 mai 2014
Nombre de conseillers: En exercice: 28 /Présents: 24/ Votants: 24
Date de transmission à la Sous Préfecture:

SÉANCE du COMITE SYNDICAL
Lundi 26 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le lundi 26 mai à 14h30, le Comité syndical, dûment convoqué par Michel CANOVILLE, Président sortant, en application des dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie de Valognes. Monsieur Michel LEPOITTEVIN doyen d'âge a fait procéder à l'élection du nouveau président, Monsieur Michel CANOVILLE a pris la suite pour l'exécution de l'ordre du jour.

Etaient présents :

Michel CANOVILLE - Président.

MM, ARRIVÉ, LEFEVRE H. - Vice-présidents.

MMES BURNOUF, DELAUNAY, LEBACHELEY, MM. ASSELINE, CHEVEREAU, DESTRES, DUFOUR, FAUCHON, GOSSELIN, HOULLEGATTE, LABASQUE, LEFEVRE N., LEPOITTEVIN, LHONNEUR, LINCHENEAU, MAGHE, MAUQUEST, NEEL, PILLET, ROUSSEAU, ROUXEL

Accusé de réception en préfecture
050-255003444-20140526-2014-05-26-01-DE
Date de télétransmission : 06/06/2014
Date de réception préfecture : 06/06/2014

Etaient excusés :

Les autres membres titulaires.

Secrétaire de séance : M Benoît ARRIVÉ

Le quorum (15) est atteint. La Presse est présente.

Le Président déclare la séance ouverte.

Délibération n° 2014 05 26 01 - Installation du Comité Syndical - Election du Président
- Fixation du nombre et élection des Vice-présidents - Election du Bureau

1. installation des délégués :

La séance est ouverte sous la présidence de M. Michel CANOVILLE, Président sortant, qui déclare les membres du comité syndical installés dans leurs fonctions. Le Président procède à l'appel et demande à chacun de se présenter. Il est constaté la présence de 24 membres sur 28.

En application de l'article 5 des statuts et de l'article 3 du règlement intérieur du comité syndical, il appelle M. Michel LEPOITTEVIN, doyen de l'assemblée à présider, M. Benoît ARRIVÉ, le plus jeune, faisant fonction de secrétaire.

Le quorum est atteint, il peut être procédé à l'élection du président.

2. Election du Président

Il est rappelé que selon le règlement intérieur, « *le président est élu par l'ensemble des délégués du comité syndical, ou scrutin uninominal à bulletin secret. La majorité absolue est requise pour les deux premiers tours, relative pour le troisième. A égalité de suffrages, le plus âgé est proclamé élu* ».

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président.

M Michel LEPOITTEVIN fait l'appel des candidats au poste de président et met en place le bureau de vote. Il sollicite au moins deux assesseurs. Mme Sylvie DELAUNAY et M Patrice PILLET sont désignés.

Au terme des opérations de dépouillement relatées au procès verbal de l'élection, M Michel CANOVILLE ayant recueilli 20 voix est déclaré élu.

M Michel LEPOITTEVIN installe M Michel CANOVILLE dans ses fonctions

3. Fixation du nombre de vice-présidents et élection

Il résulte des statuts (art 5) du SMC que le comité syndical fixe le nombre de vice-présidents. A ce jour, le président est assisté de 2 vice-présidents. L'assemblée conserve le nombre de 2 vice-présidents.

Ensuite il est procédé à l'élection des 2 vice-présidents selon des modalités identiques à celles du président.

M Benoît ARRIVÉ se présente et recueille 18 voix. Il obtient la majorité absolue et est déclaré élu 1^{er} vice-président. Il est immédiatement installé.

M. Hubert LEFEVRE se présente et recueille 21 voix. Il obtient la majorité absolue et est déclaré élu 2nd vice-président. Il est immédiatement installé.

4. Election du bureau

En application de l'article 5 des statuts, la répartition des membres du bureau s'établit ainsi qu'il suit :

- Conseil Général de la Manche : trois membres
- CU Cherbourg : trois membres
- CC de la Hague : un membre
- CC les Pieux : un membre
- Ensemble des autres CC : trois membres

Le règlement intérieur retient les dispositions suivantes: « *Les membres sont, ensuite, désignés, selon la répartition prévue à l'article 5 des statuts du syndicat mixte ainsi qu'il suit : le Conseil Général, la CUC, les communautés de communes de la Hague et des Pieux désignent respectivement leurs représentants; les autres communautés de communes désignent leurs candidats. Si aucune observation particulière n'est formulée, une liste de onze membres du bureau est proposée par le président et validée par le comité syndical. En cas d'objection, il est procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions ci-dessus pour la catégorie présentant un litige.* »

M le Président propose la liste des onze membres du bureau suivante :

- Conseil général de la Manche : Mme C. LEBACHELEY, MM. M. LEFEVRE, Y. NEEL
- CU Cherbourg : M.M. B. ARRIVÉ, J.M. HOULLEGATTE, J.M. MAGHE
- CC la Hague : M. M. CANOVILLE
- CC les Pieux : M. Jacques LEPETIT
- Ensemble des autres CC : M.M. JP LHONNEUR, JP GOSSELIN, H. LEFEVRE

La composition du bureau est ainsi adoptée.

- Conseil général de la Manche : Mme C. LEBACHELEY, MM. M. LEFEVRE, Y. NEEL
- CU Cherbourg : M.M. B. ARRIVÉ, J.M. HOULLEGATTE, J.M. MAGHE
- CC la Hague : M. M. CANOVILLE
- CC les Pieux : M. Jacques LEPETIT
- Ensemble des autres CC : M.M. JP LHONNEUR, JP GOSSELIN, H. LEFEVRE

Le Président,

